



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
11 juillet 2023

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-neuvième session

Réunion ministérielle

Addis-Abeba, 17 et 18 août 2023

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour
et organisation des travaux**

Ordre du jour provisoire annoté**

I. Introduction

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tient ses sessions ordinaires tous les deux ou trois ans. L'offre faite par le Gouvernement éthiopien d'accueillir la dix-neuvième session a été acceptée par la Conférence à la reprise de sa dix-huitième session, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 12 au 16 septembre 2022.
2. Conformément à ce qui précède, la dix-neuvième session se tiendra du 14 au 18 août 2023 à l'Ethiopian Skylight Hotel à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion du groupe d'experts se tiendra les 17 et 18 août 2023.
3. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion ministérielle de la dix-neuvième session (AMCEN/19/1).
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la reprise de la dix-neuvième session publiée sous la cote AMCEN/19/INF/1. Une liste des documents établis pour la session figure à l'annexe I du présent document et le programme de travail est exposé à l'annexe II.

II. Objectifs et aperçu général de la dix-neuvième session

5. Selon les dernières orientations de la Conférence en matière de politiques, la Conférence doit axer une grande part de ses travaux sur l'appui à la mise en œuvre. Pour cela, la dix-neuvième session a pour objectif de renforcer la collaboration entre les différentes institutions et d'améliorer l'application des cadres environnementaux régionaux et mondiaux afin de relever les défis environnementaux auxquels le continent fait face.
6. La session aura donc pour thème : « Exploiter les possibilités et renforcer la collaboration pour relever les défis environnementaux en Afrique ». Ce thème prévoit d'élargir les initiatives existantes, de tirer parti de nouvelles possibilités, d'améliorer la collaboration et de renforcer le rôle des institutions qui apportent un appui à la mise en œuvre des résultats à l'échelle régionale et mondiale.
7. La session offrira un espace pour renforcer l'engagement collectif de l'Afrique en faveur du programme mondial en matière d'environnement, y compris dans le cadre des différentes conférences des Parties aux accords environnementaux, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'autres processus multilatéraux liés à la lutte contre les changements climatiques, la désertification,

* AMCEN/19/1.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

la perte de nature et de biodiversité, et la pollution, entre autres, et pour veiller à ce que la région soit non seulement capable de relever les défis dans ces domaines, mais aussi de tirer parti des possibilités nouvelles en faveur d'un développement durable du continent.

8. La dix-neuvième session ordinaire offrira aux ministres l'occasion de fournir des orientations de politique générale pour les grandes manifestations à venir en matière d'environnement, notamment : la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Sommet africain sur le climat ; la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ; la participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique ; les préparatifs de l'Afrique en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; les préparatifs de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et la réaction de l'Afrique à la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

9. La session visera également à renforcer la contribution de la Conférence au programme de la région en matière d'environnement et de développement durable. Il s'agira notamment d'aborder les questions environnementales nouvelles, de renforcer les efforts de collaboration avec les partenaires et les parties prenantes, d'étoffer la base financière (fonds d'affectation spéciale de la Conférence) et d'examiner les propositions visant à améliorer le règlement intérieur de la Conférence, comme il a été décidé à la reprise de la dix-huitième session ordinaire, entre autres questions.

10. Le groupe d'experts portera à l'attention des ministres un certain nombre de questions pour examen. Les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur ces questions afin de parvenir à un accord.

11. Enfin, les ministres devraient adopter une déclaration, des décisions et des messages principaux reflétant leurs discussions au titre des différents points de l'ordre du jour.

III. Points de l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture de la réunion ministérielle

12. Le Président de la Conférence, le Ministre sénégalais de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique, présidera la cérémonie d'ouverture officielle et présentera les orateurs faisant une déclaration d'ouverture, dont la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le commissaire de l'Union africaine à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable.

13. Le Président invitera un dignitaire éthiopien à procéder à l'ouverture officielle de la réunion ministérielle. Les autres orateurs auront ensuite l'occasion de faire de brèves observations.

14. Un programme détaillé de la séance d'ouverture sera élaboré en consultation avec le pays hôte et diffusé avant l'ouverture de la réunion ministérielle.

Point 2

Questions d'organisation

a) Élection du Bureau

15. Le Président sortant présentera les conclusions des consultations sous-régionales organisées en vue de pourvoir les sièges vacants au sein du Bureau selon la procédure prévue par les statuts de la Conférence et fera des observations finales en tant que Président.

16. Le Président sortant invitera la nouvelle Présidente à prendre place à la tribune et à prononcer son discours inaugural, après quoi la passation officielle de la présidence du Sénégal à l'Éthiopie aura lieu.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

17. Le Président présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/19/1).

18. Le Président présentera le projet de programme de travail figurant à l'annexe II du présent document et appellera l'attention des représentants sur la liste des documents établis pour la réunion ministérielle, qui figure à l'annexe I.

Point 3

Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts

19. Le Président du groupe d'experts présentera le rapport de la réunion du groupe d'experts, qui comprendra un résumé des débats et les recommandations élaborées. Les ministres prendront note du rapport et examineront le projet de déclaration, les projets de décisions et les principaux messages au titre du point approprié de l'ordre du jour.

Point 4

Changements climatiques

a) Sommet africain sur le climat

20. Le Sommet africain sur le climat, accueilli conjointement par le Kenya et la Commission de l'Union africaine, se tiendra du 4 au 6 septembre 2023 à Nairobi.

21. Le sommet réunira des dirigeants d'Afrique et d'ailleurs : partenaires du développement, organisations intergouvernementales, secteur privé, universités, organisations de la société civile, femmes et jeunes, afin de concevoir et de catalyser des actions et des solutions pour les changements climatiques en Afrique, en fournissant une plateforme pour délibérer sur le lien entre les changements climatiques, la réalité du développement de l'Afrique, et la nécessité d'encourager l'augmentation des investissements dans l'action climatique au niveau mondial, et plus particulièrement en Afrique.

22. Le sommet vise à consolider la voix de l'Afrique et à élaborer un projet de croissance verte durable pour le continent. Le document final du sommet sera la « Déclaration de Nairobi des dirigeants africains sur les changements climatiques et l'appel à l'action », qui orientera le programme climatique de l'Afrique et les préparatifs de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

23. Le secrétaire de cabinet du Ministère kényan de l'environnement, des changements climatiques et des forêts fera une brève présentation du sommet.

b) Préparatifs de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

24. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis). Il s'agira d'un moment clé où le monde fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

25. Le premier bilan mondial fournira une évaluation complète des progrès réalisés depuis l'adoption de l'Accord de Paris. Cela permettra d'aligner les efforts sur l'action climatique, y compris les mesures qui doivent être mises en place pour combler les lacunes au niveau des progrès enregistrés.

26. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques présentera une vue d'ensemble, une analyse et un rapport d'avancement des négociations sur les changements climatiques et des préparatifs à ce jour, en mettant l'accent sur les questions de négociation présentant un intérêt pour l'Afrique, et présentera une série de messages clés à l'attention des ministres dans le cadre des préparatifs du Sommet africain sur le climat et de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties.

27. Le point de l'ordre du jour ci-dessus sera suivi d'un bref lancement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique pour les entreprises.

Point 5

Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

28. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans sa résolution 5/14 intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers

un instrument international juridiquement contraignant », a appelé à prendre de nouvelles mesures à l'échelle internationale en élaborant un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, notamment dans le milieu marin. La résolution a demandé à la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de convoquer un comité de négociation intergouvernemental.

29. La première session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, s'est tenue en Uruguay du 28 novembre au 2 décembre 2022.

30. La deuxième session s'est tenue du 29 mai au 2 juin 2023 à Paris (France). La deuxième session s'est conclue par un mandat donné au Président du comité intergouvernemental de négociation, avec l'appui du Secrétariat, pour élaborer un avant-projet de l'accord avant la prochaine session, qui se tiendra du 13 au 17 novembre 2023 à Nairobi (Kenya).

31. Le Président du groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique donnera un aperçu de l'engagement de l'Afrique et des résultats des deux sessions du comité intergouvernemental de négociation, puis il présentera une analyse et une mise à jour des priorités commune de l'Afrique, ainsi que les prochaines étapes des préparatifs de la troisième session du comité intergouvernemental de négociation, notamment concernant la nécessité d'adopter une position commune africaine.

Point 6

Préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

32. La sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement se tiendra du 26 février au 1^{er} mars 2024, au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi (Kenya)

33. Le thème de la sixième session de l'Assemblée est « Actions multilatérales efficaces, inclusives et durables pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution ».

34. Un représentant du Bureau des affaires de gouvernance du PNUE fera un exposé sur la feuille de route en vue de la sixième session de l'Assemblée.

35. Le Doyen du corps diplomatique africain basé à Nairobi fera un bref exposé sur les préparatifs du Groupe des États d'Afrique en vue de sa participation à la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement.

Point 7

Dialogues ministériels sur les politiques

a) Financement de l'action climatique

36. Une trajectoire à faible teneur en carbone et résiliente aux changements climatiques offre au continent africain la possibilité de faire face à ceux-ci tout en assurant le développement durable, l'amélioration des moyens de subsistance, la sécurité énergétique et la création d'emplois. Pour tirer parti de cette possibilité, il faudra disposer de ressources financières considérables provenant d'acteurs publics et privés, à grande échelle et sans délai.

37. Le financement de l'action climatique est essentiel pour lutter contre les changements climatiques, car des investissements à grande échelle sont nécessaires pour réduire les émissions de manière significative, notamment dans les secteurs qui émettent de grandes quantités de gaz à effet de serre. Le financement de l'action climatique est tout aussi important pour l'adaptation, pour laquelle des ressources financières considérables seront également nécessaires afin de permettre aux sociétés et aux économies de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et d'en réduire l'impact. Toutefois, les niveaux actuels de financement de l'action climatique sont bien inférieurs à ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre les engagements du continent.

38. Pour exploiter ces ressources de manière efficace et efficiente, les pays africains doivent faire en sorte que des mécanismes institutionnels et financiers favorables soient mis en place. L'environnement fiscal et économique, malgré ses contraintes, devrait fournir une plateforme permettant de déployer des capitaux pour atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

39. Le dialogue examinera le financement de l'action climatique dans le contexte de l'Afrique, y compris les stratégies innovantes dans les domaines émergents qui peuvent être appliquées pour combler efficacement le déficit de financement.

b) Protection de la santé humaine et de l'environnement contre les effets néfastes de la pollution plastique en Afrique

40. La pollution plastique, comme on l'a répété, est un défi mondial urgent. Les effets polluants généralisés de la production, de l'utilisation et de l'élimination des plastiques dans l'air, sur terre et dans l'eau, ainsi que les impacts associés sur la santé des êtres humains et des écosystèmes, font l'objet d'un débat à l'échelle mondiale.

41. Les additifs chimiques toxiques et les polluants présents dans les plastiques menacent la santé humaine à l'échelle mondiale. Les effets sur la santé scientifiquement prouvés comprennent la provocation du cancer ou la modification de l'activité hormonale (connue sous le nom de perturbation endocrinienne), qui peut entraîner des troubles de la reproduction et de la croissance et un déficit cognitif. De nombreux additifs chimiques toxiques ont plusieurs autres effets connus sur la santé, persistent dans l'environnement et se bioaccumulent dans les organismes exposés. Il ressort également des recherches que les microplastiques peuvent nuire à la santé humaine et servir de réceptacle aux agents pathogènes, favorisant ce faisant la propagation des maladies.

42. Le dialogue ministériel explorera l'approche intégrée et unificatrice visant à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes au moyen d'une gestion efficace du cycle de vie des plastiques. La session se penchera sur les interventions et les mesures en matière de politiques susceptibles de faire progresser la région Afrique dans la lutte contre la pollution plastique et la protection de la santé humaine et de l'environnement.

c) Les minéraux critiques et leur rôle dans les transitions énergétiques en Afrique

43. Les minéraux critiques, également connus sous le nom de minéraux stratégiques ou d'éléments de terres rares, sont des matières premières essentielles utilisées dans divers secteurs industriels, y compris les technologies des énergies renouvelables. Ils jouent un rôle crucial dans la facilitation de la transition vers des systèmes énergétiques plus propres et plus durables.

44. L'Afrique est déjà un producteur majeur de plusieurs minéraux critiques, notamment le cobalt, le cuivre, le lithium et les terres rares. La croissance du secteur des énergies propres en Afrique devrait stimuler la demande de minéraux critiques, ce qui offre une occasion importante à l'Afrique.

45. Les minéraux critiques peuvent être considérés comme des questions de développement qui ont le potentiel de faire faire un bond au développement de l'Afrique. En exploitant efficacement ces ressources, les pays africains peuvent accélérer leur croissance économique, promouvoir la création d'emplois et renforcer l'industrialisation tout en assurant le bien-être des populations et de l'environnement.

46. Ce dialogue ministériel portera sur les stratégies et approches clés que l'Afrique peut appliquer pour libérer tout le potentiel de ses ressources minérales critiques en vue d'une transition énergétique juste et en stimulant une croissance socioéconomique inclusive et durable sur le plan environnemental, qui favorise la réalisation de multiples objectifs de développement durable.

Point 8

Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

47. Le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a été créé afin de fournir le financement nécessaire au fonctionnement des organes de la Conférence et à la mise en œuvre de ses activités, et de doter la Conférence d'une base financière durable.

48. La Conférence a à plusieurs reprises souligné qu'il importait que tous les États membres versent des contributions conformément aux décisions de la Conférence. Lors de la reprise de la dix-huitième session de la Conférence, qui s'est tenue à Dakar en 2022, les États membres se sont engagés à tout mettre en œuvre pour verser leurs contributions au Fonds général d'affectation spéciale et aux autres accords multilatéraux sur l'environnement. Malgré cet engagement, peu d'améliorations ont été enregistrées au cours de la période considérée.

49. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera rapport sur l'état du Fonds général d'affectation spéciale. Les ministres devraient procéder à une évaluation critique et fournir des orientations supplémentaires sur les moyens de faire en sorte que les États membres s'acquittent de leurs obligations.

50. Un représentant du secrétariat fera un bref exposé sur le Fonds pour l'environnement pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Point 9

Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages

51. Le Président de la Conférence présentera les projets de déclaration et de décisions et les messages clés au cours d'une séance à huis clos ouverte uniquement aux États membres africains et aux institutions régionales.

52. Un représentant du secrétariat présentera aux ministres le projet de déclaration, les projets de décisions et les principaux messages afin qu'ils les examinent, y apportent leur contribution et les adoptent par la suite.

Point 10

Lieu et dates de la vingtième session ordinaire

53. La vingtième session de la Conférence sera accueillie par un État membre d'Afrique du Nord. Afin d'assurer une planification optimale, il est proposé que la date et le lieu de la tenue de la vingtième session soient convenus sous la forme d'une décision. En l'absence de toutes offres tendant à accueillir la session, le Président proposera que la vingtième session soit accueillie par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi, siège du secrétariat.

Point 11

Adoption du rapport de la réunion ministérielle

54. Un représentant du secrétariat présentera le projet de rapport de la réunion ministérielle pour adoption par la Conférence, étant entendu que le secrétariat arrêtera la version définitive du rapport après la réunion.

Point 12

Questions diverses

55. Toutes autres questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l'ordre du jour seront examinées. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d'un document d'information à distribuer au cours de la session.

Point 13

Clôture de la réunion

56. La Présidente prononcera la clôture officielle de la session après les échanges de politesse d'usage.

Annexe I

Liste des documents

<i>Symbole</i>	<i>Intitulé du document</i>
Documents de travail	
AMCEN/19/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/19/EGM/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/19/1	Ordre du jour provisoire de la réunion ministérielle
AMCEN/19/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion ministérielle
AMCEN/19/EGM/2	Rapport du secrétariat pour la période 2022–2023
AMCEN/19/EGM/3	Forum africain des organismes de protection de l'environnement
AMCEN/19/EGM/4	Les minéraux critiques et leur rôle dans les transitions énergétiques en Afrique
AMCEN/19/2	Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
AMCEN/19/3	Préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
AMCEN/19/EGM/5	Préparatifs de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
AMCEN/19/EGM/6	Implications pour l'Afrique du Cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal Favoriser une gouvernance durable des sols en Afrique
AMCEN/19/4	État du Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Documents d'information	
AMCEN/19/INF/1	Note d'information à l'intention des participants à la dix-neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/19/INF/2	Bureaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : 1985–2023
Documents de référence	
AMCEN/18(II)/15	Rapport de la réunion ministérielle de la reprise de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
SAICM/ICCM.4/15	Rapport de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
AMCEN/18(II)/5	Collaboration entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les ministres africains des finances et de la planification économique
AMCEN/18(II)/6	Élimination progressive du brûlage de déchets à l'air libre en Afrique
AMCEN/18(II)/12	Textes issus de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
UNEP/PP/INC.1/14	Rapport du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, sur les travaux de sa première session
CBD/COP/DEC/15/4	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal Stratégie et plan d'action sur les changements climatiques de la Commission de l'Union africaine (2022–2032) Règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement Rapport de la consultation régionale africaine sur le processus du comité intergouvernemental de négociation, mai 2023, Accra (Ghana)

Annexe II

Programme de travail de la réunion ministérielle des 17 et 18 août 2023

Jeudi 17 août 2023

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
	Point 1
8 h 45 – 10 heures	Ouverture de la réunion
10 heures – 10 h 45	Autres orateurs invités
10 h 45 – 11 heures	Point 2 Questions d'organisation : a) Élection du Bureau b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
11 heures – 11 h 15	Point 3 Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts
11 h 15 – 12 h 30	Point 4 Changements climatiques : a) Préparatifs du Sommet africain sur le climat b) Préparatifs de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
12 h 30 – 13 heures	Lancement du rapport « Africa Environment Outlook for Business » (AEO for Business)
13 heures – 15 heures	Pause déjeuner (Forum Afrique-Science-politique-affaires)
15 heures – 16 h 15	Point 5 Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
16 h 15 – 17 h 30	Point 6 Préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
18 heures	Réception officielle par le gouvernement éthiopien au Musée des sciences

Vendredi 18 août 2023

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
7 heures – 9 heures	Petit-déjeuner de la table ronde ministérielle sur la réduction du méthane pour le développement durable
9 h 15 – 10 h 30	Point 7 Dialogues ministériels sur les politiques a) Financement de l'action climatique
10 h 30 – 11 h 45	b) Protection de la santé humaine et de l'environnement contre les effets néfastes de la pollution plastique en Afrique
11 h 45 – 13 heures	c) Les minéraux critiques et leur rôle dans les transitions énergétiques en Afrique
13 heures – 15 heures	Pause déjeuner
15 heures – 15 h 30	Point 8 Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
15 h 30 – 17 heures	Point 9 Examen du projet de déclaration, des projets de décisions et des principaux messages de la session
17 heures – 17 h 15	Point 10 Lieu et dates de la vingtième session
17 h 15 – 17 h 30	Point 11 Adoption du rapport de la réunion ministérielle
17 h 30 – 17 h 45	Point 12 Questions diverses
17 h 45	Point 13 Clôture de la réunion
